



Annexe à la délibération n° . 580 del 14/12/2022

PRÉSENTATION

Avec cette carte des services, l'administration municipale explique les opportunités que les services éducatifs pour la tranche d'âge 0-6 offrent à ses citoyens.

Le document vise à être l'outil pour définir la relation entre ceux qui gèrent les différents services et ceux qui les utilisent, dans une logique de dialogue et d'échange dans laquelle les familles sont reconnues comme des sujets actifs avec lesquels construire un pacte de coresponsabilité éducative, finalisé à l'amélioration continue de l'offre de services.

L'objectif, avec l'engagement conséquent de ressources économiques et de compétences, est d'apporter des réponses attentives et cohérentes avec les besoins exprimés par le contexte social en constante évolution, en élargissant le type de services offerts et en recherchant une plus grande flexibilité sur le plan gestationnel et organisationnel, sans toutefois sacrifier la valeur hautement pédagogique des propositions.

Offrir des contextes éducatifs de qualité est le principe cardinal sur lequel repose le projet pédagogique des services de l'enfance et des écoles maternelles de la Municipalité de Brescia.

Avec le décret 65/2017 de "Mise en place du système intégré d'éducation et de formation de la naissance jusqu'à six ans", les suivantes "Lignes pédagogiques pour le système intégré 0-6", de décembre 2021 et les "orientations nationales pour les services éducatifs pour l' enfance " de février 2022, le législateur a entendu souligner l'importance, désormais amplement démontrée par les sciences pédagogiques, psychologiques, sociologiques et des neurosciences, des premières années de vie des personnes et a donc voulu :

- garantir pour les garçons et les filles les mêmes possibilités en matière d'éducation, de soins, de relations et de jeu, en surmontant les barrières territoriales, économiques et culturelles ;
- favoriser la continuité du parcours scolaire et scolaire, notamment par la définition d'un Plan d'action national visant à soutenir la continuité du parcours éducatif de 0 à 6 ans ;
- soutenir la fonction éducative primaire des familles et leur participation à la communauté éducative et scolaire, reconnaissant l'importance de la conciliation entre les temps et les types de travail des parents et la garde des enfants ;
- promouvoir la qualité de l'offre éducative en introduisant la qualification universitaire comme exigence pour le personnel éducatif et enseignant engagé dans les services pour l' enfance .

Conformément aux lignes tracées par cette législation récente, le système d'offre de services pour les enfants de la municipalité de Brescia est également développé, qui est présenté aux familles dans ses différents aspects éducatifs et organisationnels, se proposant comme un soutien dans la tâche délicate de soins et d'éducation qu'ils affrontent quotidiennement avec leurs enfants.

INDICE

1. Pourquoi une carte de service
2. Références et contacts pour le secteur de la petite enfance
3. Organisation des services : organigramme du Secteur et découpage en Cercles
4. Critères d'accès aux services et participation au coût de ceux-ci
5. Le calendrier scolaire et les types de fréquentation prévus
6. Identité et finalité
7. Orientations pédagogiques : principes inspirants
8. Éléments de qualité du service
9. La proposition éducatif
10. Rôles et responsabilités du personnel impliqué dans la gestion des services
11. Participation des familles
12. Services de conciliation entre temps de vie et de travail des familles
13. Santé et sécurité : aspects de soin et de prévention
14. Outils et procédures de suivi de la qualité de service
15. Institut Pasquali Agazzi

1. POURQUOI UNE CARTE DE SERVICE

LA CARTE DES SERVICES REPRÉSENTE LE PACTE QUE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE ÉTABLIT AVEC LES CITOYENS QUI UTILISENT SES SERVICES, GARANTISSANT :

- ÉGALITÉ DANS LE DROIT D'ACCÈS
- IMPARTIALITÉ DANS LA PRESTATION DE SERVICES
- EXHAUSTIVITÉ ET TRANSPARENCE DES INFORMATIONS
- DÉFINITION DES NORMES DE QUALITÉ
- ÉVALUATION ET AMÉLIORATION CONSÉQUENTE DES SERVICES

2. RÉFÉRENCES ET CONTACTS SECTEUR DES SERVICES POUR L'ENFANCE

POUR DES INFORMATIONS GÉNÉRALES

PIAZZA REPUBBLICA, 1 25123 BRESCIA

STANDARD 030.2977460

SECRÉTARIA DU SECTEUR : segreteria.infanzia@comune.brescia.it

scuoleinfanzia@pec.comune.brescia.it

Horaires d'ouverture au public (les éventuelles modifications sont consultables sur le site institutionnel)

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30

lundi mercredi et jeudi de 14h00 à 15h30

Pour les crèches, les sections de printemps et le temps pour les familles :

STANDARD 030.2977460

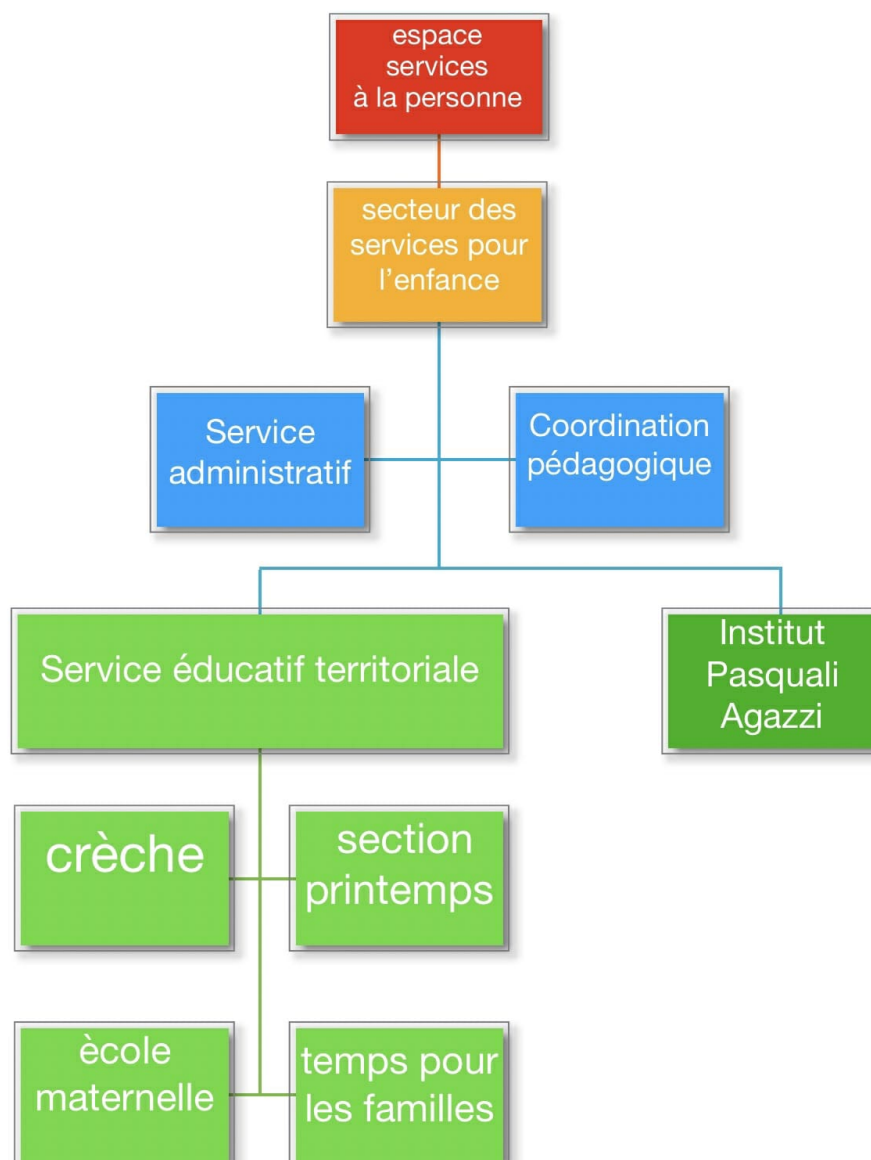
iscrizioni.nidi@comune.brescia.it

Pour les écoles maternelles

Standard 030.2977460

iscrizioni.infanzia@comune.brescia.it

3. ORGANISATION DES SERVICES : ORGANIGRAMME DU SECTEUR DES SERVICES POUR L'ENFANCE ET DIVISION EN SECTEURS



Les services d'accueil 0-3 et 3-6 ans de la Commune de Brescia sont organisés en Secteurs , selon le critère de proximité territoriale et dans le but de développer un système éducatif intégré capable d'offrir aux garçons et aux filles des contextes et des expériences d'apprentissage cohérent et continu , tel qu'il est établi par le décret législatif 65/2017. Les cercles actuels sont composés d'un numéro variable de services, en fonction de leur répartition sur le territoire, et peuvent inclure des crèches, des écoles maternelles, du temps pour les familles et des sections printemps. Chaque secteur renvoie à une éducatrice coordinatrice.

4. CRITÈRES D'ACCÈS AUX SERVICES ET CONTRIBUTION AU COÛT DE CEUX-CI

Le système de services pour garçons et filles de 0 à 6 ans de la Commune de Brescia intègre une offre publique avec une offre conventionnée privée.

En ce qui concerne les **crèches**, les critères d'accès et le partage du coût du service sont définis par des délibérations particulières du Conseil Municipal et sont également appliqués par les crèches privées, limitées aux sections qui fonctionnent en accord avec la commune, grâce au soutien économique de ces derniers aux organismes gestionnaires. Le quota se référant aux services supplémentaires tels que les horaires anticipés, prolongés et les éventuelles ouvertures extraordinaires, pour les crèches privées, est défini indépendamment par chaque organisme gestionnaire.

Pour les **sections printemps** et **temps pour les familles** communales, les critères d'accès et les frais de partage du coût du service sont définis par des résolutions spécifiques du conseil communale. Pour les sections printemps affiliées à la commune, en termes de tarifs, ce qui précède s'applique aux crèches

Les **écoles maternelles** communales, étatiques et paritaires affiliés à la commune garantissent, en termes de critères d'accès et de coûts relatifs au service de restauration scolaire, les mêmes conditions, approuvées par le Conseil communal : la seule exception est constituée par l'accueil des enfants " Les anticipateurs", pour lesquels les écoles *maternelles* publics répondent aux critères définis uniquement par les instituts polyvalents.

Pour tous les types d'écoles, à l'exception des écoles privées, le service de restauration est assuré par la commune.

Les frais se référant aux services supplémentaires tels que les horaires précoces, prolongés et éventuelles ouvertures extraordinaires pour les écoles publiques et conventionnées sont définis indépendamment par chaque institut polyvalent/école.

comment présenter la demande

L'accès aux services communaux, étatiques et privés de la tranche 0-6 ans, limité aux sections affiliées à la Commune, se fait **exclusivement en ligne**, pendant les périodes dédiées à l'ouverture des avis (BANDO) spécifiques qui sont publiés sur le site institutionnel de la Commune de Brescia et affichés à travers le même site, les journaux locaux et les réseaux sociaux dédiés.

Plus en détail :

- l' avis Public d'inscription *aux crèches communales, affiliées et dans les sections printemps* est généralement publié au mois de mars, en ce qui concerne les enfants dits "sevrés" (ayant déjà atteint l'âge d'un an), et au mois de mai pour les enfants de moins d'un an, dits "nourrissons". La date de référence pour l'accomplissement de l'année est le 31 août de l'année où a été effectué l'inscription.

- L'avis d'inscription dans les **écoles maternelles** municipales, étatiques et affiliées est publié en correspondance avec la période d'inscription prévue par le ministère de l'Éducation, de l'Université et de la Recherche (MIUR), généralement entre janvier et février.

Uniquement pour les enfants dits "*anticipatari*", qui atteignent l'âge de trois ans au cours du mois d'avril de la première année de fréquentation, les inscriptions ne peuvent être acceptées que pour les écoles maternelles publiques et doivent être présentées directement à l'Institut polyvalent compétent.

Les enfants "*anticipatari*", qui atteignent leurs trois ans dans le mois de janvier de la première année de fréquentation, peuvent être accueillis dans les écoles maternelles municipales et paritaires conventionnées en septembre, mais leur admission est conditionnée à la présence de places disponibles et à l'épuisement des listes d'attente.

- l'avis d'inscription aux **temps pour les familles** communales est normalement publié en juillet et reste actif pendant toute l'année scolaire, jusqu'à ce que les places soient pourvues.

Pour tous les services âgés de 0 à 6 ans, les candidatures présentées, à la fin de l'avis, sont triées sur la base des critères établis par les résolutions respectives du conseil municipal.

Toutes les informations relatives aux avis (période d'inscription, critères d'admission, tarifs, classements) sont disponibles sur le site **www.comune.brescia.it**.

Participation au coût des prestations

La fréquentation aux services 0-6 prévoit le paiement d'une somme de contribution au coût par les familles, **déterminée sur la base de l'indicateur de situation économique équivalente (ISEE)**.

En ce qui concerne les **crèches**, les tarifs diffèrent selon le temps de présence et sont calculés par référence au coût de l'ensemble de la prestation, qui comprend également les couches et la literie. Toute demande de prolongation du temps de présence jusqu'à 18h00 maximum, est garantie avec le paiement d'une cotisation annuelle fixe, non proportionnelle à l'ISEE. Il en va de même pour le service d'avance qui permet aux enfants d'entrer à partir de 7h30.

En ce qui concerne les **sections de printemps**, la somme de contribution est définie dans une fourchette intermédiaire entre les tarifs appliqués pour les crèches et ceux référés à l'école maternelle, comme le prévoit la législation de référence.

Les familles des enfants inscrits dans les **écoles maternelles** sont plutôt tenues à payer une contribution pour le service de repas uniquement, qui doit être considéré comme faisant partie intégrante de la journée scolaire. Toute demande de prestation anticipée et/ou prolongée, jusqu'à 18h00 maximum (voir art. 11), est garantie avec le paiement d'une redevance forfaitaire annuelle, non proportionnelle à l'ISEE.

L'accès au **temps pour les familles** nécessite le paiement d'une cotisation annuelle, d'un montant symbolique et en tout cas proportionnel à l'ISEE, indépendant du nombre de jours et des heures de présence.

Le détail des contributions relatives aux services est défini dans des documents spécifiques du conseil municipal, qui peuvent varier d'une année à l'autre, disponibles sur le portail institutionnel de la municipalité www.comune.brescia.it, à l'intérieur de la section dédiée aux services de l'enfance.

Des réductions sont accordées pour les services de crèche et d'école maternelle afin de soutenir les familles nombreuses.

Dans le cadre du Pacte éducatif qui voit les services pour l'enfance et les familles apparentées sur la voie de la croissance des garçons et des filles, une place importante est également occupée par les engagements que ces derniers prennent auprès de l'Organe en ce qui concerne la régularité des paiements pour garantir le bon fonctionnement des services eux-mêmes.

5. LE CALENDRIER SCOLAIRE ET LES TYPES DE FRÉQUENCE FOURNIS

Le calendrier de fonctionnement annuel pour tous les services éducatifs 0-6 prend comme référence ce qui est établi par la Résolution du Conseil Régional IX/3318 du 18/04/2012.

Chaque année, la municipalité de Brescia, avec une résolution spécifique consultable sur le site Web institutionnel, dans le registre prétorien, définit son propre calendrier scolaire pour tous les services éducatifs de 0 à 6 ans, qui identifie les périodes d'ouverture et de fermeture, les jours fériés et toutes autres fermetures pour adaptation au C.C.N.L. du personnel enseignant et éducatif.

Les **crèches** municipales fonctionnent au total **205 jours** sur la période de septembre à juillet, dans le respect des dispositions de la D.G.R. 9 mars 2020 - non. XI/2929 « Révision et mise à jour des prescriptions pour le fonctionnement des crèches : modification de la D.G.R. 11 février 2005, n. 20588. Décisions ».

Au mois de juillet, s'il est nécessaire d'effectuer des interventions d'entretien extraordinaires non compatibles avec l'ouverture du service, il est possible que certaines crèches, à tour de rôle, restent fermées : dans ce cas, aux enfants inscrits sera toujours assuré la possibilité d'utiliser le service en accédant à la crèche territoriale la plus proche.

La présence à la crèche est possible aux horaires suivants :

À plein temps	8.00 – 15.30/16.00 *
Matinée avec repas	8.00 – 12.30
Après-midi sans repas	14.00 – 18.00 (massimo)

* voir tableau des services des écoles maternelles individuelles

Les **écoles maternelles** et les **sections printemps** fonctionnent de septembre à juin inclus. La fréquentation est de 8h00 à 16h00.

Il est possible de profiter de la sortie intermédiaire après le repas, sur demande justifiée de la famille en cas d'utilisation habituelle et non occasionnelle.

Pour tous les services éducatifs, pour les ouvertures d'été et les services d'horaires précoces et prolongés, veuillez vous référer au paragraphe relatif aux services de conciliation entre le temps vie familiale et de travail (art. 11).

Les **temps pour les familles** fonctionnent, en règle générale, de septembre à juin inclus. La présence est prévue deux/trois jours par semaine, pour un maximum de 3 heures par jour. Les tours de présence, afin de faciliter les familles, sont à la fois le matin et l'après-midi.

6. IDENTITÉ ET FINALITÉ

Les services de l'enfant sont la réponse au droit à l'éducation et au soins des enfants de 0 à 6 ans, conformément aux principes de la Constitution de la République, de la Convention relative aux droits de l'enfant et des documents de l'Union européenne.

L'offre fournie par la Municipalité de Brescia comprend : les crèches, le temps pour les familles, écoles maternelles et les sections de printemps.

La crèche est un lieu de socialisation, de formation et d'épanouissement qui garantit le bien-être psychophysique des enfants de 3 mois à 3 ans, conformément aux dispositions des directives nationales en vigueur, dans un environnement harmonieux et serein. Le service a favorisé la continuité éducative avec la famille, l'école maternelle, le territoire ; elle a un travail de prévention et d'intervention dans des situations socioculturelles privilégiées.

La **section printemps** représente une extension qualifiée de l'offre éducative le long de l'axe 0-6. Il s'adresse aux enfants âgés de 24 à 36 mois, en prêtant attention et en accompagnant les changements importants auxquels ils sont confrontés dans cette tranche d'âge. L'objectif premier de la section printemps est de favoriser la croissance de l'enfant dans un milieu qui sait poursuivre l'action éducative de la famille et constituer une passerelle vers la maternelle.

L'**école maternelle** vise à favoriser le développement de l'identité, de l'autonomie, de la compétence chez les enfants de 3 à 6 ans et les initie à la citoyenneté en reconnaissant l'enfant comme protagoniste de son parcours de croissance, selon les dispositions des Directives Nationales applicables.

Le **temps pour les familles** est un service pour la petite enfance alternatif à la crèche. C'est un espace pédagogique dédié au jeu et à la socialisation pour les enfants de 3 mois à 3 ans accompagnés d'adultes (parents, autres membres de la famille, baby-sitters, etc.). Il se caractérise comme un lieu de co-présence d'adultes et d'enfants, car une attention particulière est portée à l'un et à l'autre.

7. DIRECTIVES PÉDAGOGIQUES

PÉDAGOGIQUES : PRINCIPES INSPIRANTS

Les services pour l'enfance sont basés sur les principes suivants :

- **la coresponsabilité éducative** qui appelle les familles, les opérateurs et la communauté à travailler ensemble pour une « bonne » action éducative. Le dialogue entre éducateurs et parents est fondamental pour construire la rencontre entre les besoins individuels de chacun et la dimension sociale et collective des services ;
- **l'inclusion et la valorisation de l'unicité de chacun**, entendue comme la capacité de prendre en considération les besoins, l'histoire et les particularités de chaque enfant afin qu'il puisse se sentir partie prenante de l'expérience sociale dans laquelle il est inséré ;
- **la collégialité** en tant que style professionnel du personnel éducatif qui discute des choix pédagogiques, partage des expériences et des points de vue sur les enfants, reconnaissant le travail d'équipe et la responsabilité conjointe comme un facteur indispensable pour créer une communauté éducative.

Les principes inspirateurs qui caractérisent les services de garde font référence à la notion d'enfant, d'éducateur et de contexte éducatif, tel qu'énoncé ci-dessous.

L'**enfant** est :

- protagoniste, compétent, constructif, interactif
- en relation avec les autres avec qui il se confronte et connaît le monde
- sujet de droits, respecté et valorisé dans sa propre identité et unicité
- porteur de valeurs, de sens et de temps accueillis et soutenus
- posséder des hypothèses sur la signification des choses qui l'entourent

L'**éducateur**

- favorise le plaisir de stupeur et d'émerveillement chez les enfants
- reconnaît et légitime chaque émotion de l'enfant, en l'accompagnant dans le processus d'autorégulation
- écoute activement et participe pour répondre aux besoins des enfants

- crée et prépare un contexte favorable qui soutient le désir et le plaisir d'apprendre des enfants
- s'ouvre à l'inattendu et à l'imprévu
- respecter les temps des enfants, sans les anticiper

Le contexte éducatif

- c'est le cadre dans lequel les actions et les relations des adultes et des enfants se déroulent au quotidien
- il se caractérise par un mélange équilibré de moments de relation et d'apprentissage, favorisé par une organisation soignée des espaces, des temps et des matériaux
- la prise en charge est transversale à chaque instant de la journée éducative : l'attitude d'écoute empathique et de disponibilité des éducatrices contribue à développer une attitude de confiance envers l'enfant, « Base sécurisée » pour s'ouvrir à de nouvelles expériences et sollicitations.

8. ÉLÉMENTS DE QUALITÉ DU SERVICE

a. Le responsable pédagogique et la coordination pédagogique

La qualité et l'unité du service offert par les crèches, des sections de printemps, des écoles maternelles et des temps pour les familles sont garanties par le responsable pédagogique du Secteur et par la coordination pédagogique.

Le responsable pédagogique s'occupe de la planification pédagogique du Secteur, en termes de formation du personnel éducatif et d'inclusion scolaire, favorise la documentation des expériences de formation, offre un soutien technique pour l'organisation, le fonctionnement et la gestion des services et préside l'activité de coordination.

La coordination fonctionne : comme un groupe de travail qui discute des questions pédagogiques et organisationnelles et assure la liaison constante avec les collègues enseignants, avec les instances représentatives des familles, avec les bureaux administratifs et avec les différentes agences locales ; comme une action des coordonnateurs individuels qui promeuvent, soutiennent, orientent, vérifient la réalisation du projet éducatif de chaque service individuel.

b. La formation continue

L'identité des services, le renouvellement de la qualité des propositions pédagogiques et le soutien constant au professionnalisme des opérateurs s'appuient sur un plan de formation défini chaque année par le responsable pédagogique et la coordination pédagogique ; il fait appel à des experts reconnus au niveau national dans les différents domaines disciplinaires et peut compter sur le soutien organisationnel de l'Institut Pasquali Agazzi.

La formation de type pédagogique est complétée par des cours spécifiques à la sécurité des adultes et des enfants tels que des cours de lutte contre l'incendie, de secourisme, etc., ainsi que des cours liés plus généralement au rôle du fonctionnaire (code de conduite, vie privée, etc. ...). Globalement, les heures de formation et de remise à niveau garanties aux personnels éducatifs sont d'au moins 20 par an, pouvant atteindre 40 pour les coordinateurs.

c. La composition des sections, le ratio numérique et la co-présence du personnel éducatif/enseignant

Le groupe de la section, tant à la crèche qu'à la maternelle, est mixte et hétérogène par âge. Cette organisation valorise la diversité tant d'un point de vue relationnel que cognitif et favorise les échanges et les apprentissages spontanés entre les enfants.

La formation des groupes de section suit les critères objectifs d'équilibre établis par la coordination pédagogique pour garantir une répartition fonctionnelle au bien-être des enfants.

Dans les **crèches**, le rapport adulte-enfant tient compte des besoins particuliers d'attention et de soins : pour la première année de vie, un éducateur est prévu pour 5 enfants, de 12 à 36 mois, un éducateur est prévu pour 8 enfants, garantissant ainsi des normes meilleures que celles définies par la législation régionale en vigueur.

La **section printemps** accueille 20 enfants maximum, âgés de 2 à 3 ans, à partir de l'âge de 24 mois. Un rapport numérique de 1 adulte pour 10 enfants est garanti pendant toute la durée de fonctionnement du service.

Dans les **écoles maternelles**, Les sections accueillent un maximum de 25 enfants, avec deux enseignants de référence qui se relaient le jour éducatif (8h00-16h00) et qui sont présents en même temps dans le créneau horaire 10h00-14h00. La présence d'enseignants permet de diviser les enfants en sous-groupes pour des expériences éducatives plus ciblées.

Dans les **temps pour les familles**, en fonction du nombre de demandes et de l'espace disponible, la fréquentation peut être organisée en groupe de 15 familles maximum, encadré par 1 éducateur. La taille du groupe permet la consolidation des relations entre les enfants et les adultes et la meilleure utilisation des espaces et des matériels disponibles.

e. Médiation linguistique et culturelle

Afin de favoriser la relation entre l'école et les familles étrangères intéressées, les services peuvent recourir à la médiation culturelle et linguistique assurée par des opérateurs ayant une formation spécifique. Leur action se déroule durant des occasions particulières telles que l'insertion, les entretiens individuels et les assemblées de section et de plexus. La présence de ces personnages facilite le dialogue avec les familles, constituant à la fois pour les éducateurs et les parents un outil indispensable pour partager le parcours éducatif des enfants, pour garantir un transfert efficace d'informations sur les services, pour orienter l'action éducative-didactique .

f. Accueil des enfants en situation de handicap

La pleine inclusion des enfants handicapés est un objectif que les services 0-6 de la municipalité de Brescia poursuivent à travers une planification intense et articulée, visant à créer une communauté éducative accueillante dans laquelle tous les garçons et toutes les filles, quelle que soit leur diversité fonctionnelle , peuvent atteindre expériences de croissance individuelle et sociale.

Partie intégrante du PTOF (Plan Triennal d'Offre de Formation, voir article 8) c'est le PAI, Plan Annuel d'Insertion, qui est issu d'un travail d'analyse, de comparaison et de synthèse des personnels éducatifs et définit l'offre d'éducation inclusive. Il s'appuie sur une lecture attentive du degré d'inclusivité des services et identifie annuellement des objectifs d'amélioration.

Dans la crèche, dans les sections de printemps et à l'école maternelle, dans le cas d'enfants certifiés handicapés conformément à la loi 104/92, des ressources éducatives supplémentaires sont affectées, pour faciliter le processus d'inclusion dans le groupe de pairs. Ces chiffres sont représentés par les éducateurs/enseignants et, pour la maternelle, également par les assistants à l'autonomie et à l'intégration, si cela est prévu par le Diagnostic Fonctionnel.

En fonction du type et de la gravité de l'incapacité, le nombre d'heures de ressources à affecter est défini.

En collaboration avec la Neuropsychiatrie de l'Enfant et avec les familles, un Plan Pédagogique Individualisé est établi annuellement que les éducateurs/enseignants s'engagent à mettre en œuvre. Au cours de l'année, le parcours de croissance des enfants s'accompagne d'échanges entre l'équipe éducative et les thérapeutes du Centre territorial de neuropsychiatrie infantile de Brescia ou d'autres centres spécialisés, auxquels les familles se réfèrent. Selon la législation en vigueur, les parents, l'équipe éducative et le spécialiste constituent le GLO, un groupe de travail opérationnel, présidé par le coordinateur éducatif, délégué par le responsable de secteur. Les GLO, avant même la scolarisation de l'enfant, se confrontent pour formuler des propositions sur les interventions, l'accompagnement et sur le contexte nécessaires pour favoriser le processus d'inclusion scolaire.

g. Remplacement du personnel éducatif absent

Dans tous les services communaux 0-6, le remplacement du personnel éducatif absent est envisagé, avec des modalités qui peuvent varier entre l'école maternelle, la section de printemps, la crèche et les temps pour les familles, selon l'organisation différente des services.

h. Réseau urbain entre services et territorialité

Le système intégré 0-6 de la ville est composé de services qui appartiennent à divers organismes gestionnaires. Pour faciliter la comparaison entre les services dans la logique tracée par les orientations pédagogiques du système intégré 0-6, visant d'une part à accompagner les enfants dans le délicat passage d'une réalité éducative à une autre avec des propositions cohérentes et continues, d'autre part pour favoriser le partage d'intentions, de projets, de bonnes pratiques entre tous les services qui contribuent à l'offre de formation 0-6 ans de la Ville, le Secteur favorise les initiatives et des formations communes. Pour cela que travaillent la Coordination Pédagogique Territoriale et le Comité Local 0-6 ; établi avec des actes spécifiques: par le Conseil, le premier, et par l'Assemblée des Maires de la Zone 1, Brescia-Collebeato, le second, tel qu'établi par le Décret Législatif 65/2017 et par le D.G.R. 6397 du 23/05/2022. Ces instances jouent un rôle fondamental dans l'élargissement et la qualification des 0-6, favorisant la confrontation professionnelle collégiale selon la gouvernance locale du système intégré lui-même.

Les services sont également en relation avec les autres services de la Commune (Services Sociaux, Bibliothèques, etc.) et avec les agences locaux (Écoles Primaires, Agence de Protection de la Santé, Azienda Socio Sanitaria Territoriale, Neuropsychiatrie de l'Enfant, Associations, etc.) avec lesquels, en relation avec la spécificité de chacun, des parcours sont activés pour faciliter l'insertion d'enfants en difficulté ou pour construire des opportunités de projets.

9. LA PROPOSITION EDUCATIVE

Insertion et acclimatation

Les services municipaux de l'enfance accordent une attention particulière au moment délicat de l'intégration des garçons et des filles qui vivent l'expérience du détachement des figures familiales. Les enfants ont besoin d'une acclimatation progressive qui peut favoriser la naissance d'une relation sécurisante avec d'autres adultes et faciliter la connaissance du nouveau contexte.

Les éducatrices adoptent toutes les stratégies relationnelles et organisationnelles pour faciliter le dépassement des difficultés naturelles que l'enfant peut éprouver au moment de la séparation.

L'insertion en **crèche** est organisée en étapes individuelles, en fonction des temps d'acclimatation. Les premiers jours, l'enfant et le parent fréquentent l'espace ensemble : il faut donc la disponibilité d'un membre de la famille pour rester à la crèche le temps nécessaire. Par la suite, l'enfant reste à la crèche en l'absence du parent et atteint progressivement le plein temps de présence. Les modalités spécifiques d'insertion de chaque crèche sont précisées dans la carte de service de chaque crèche

L'organisation du calendrier d'acclimatation se fait en tenant compte de l'ordre du classement d'admission, des critères de formation équilibrée des groupes et, si possible, des besoins de travail des parents.

La planification et la progressivité des acclimations sont proposées aux familles lors de la première assemblée de parents (généralement en juin pour les enfants de 12 à 36 mois et en septembre pour les enfants de 3 à 12 mois). Le début de la fréquentation est précédé d'un entretien individuel avec chaque famille, pour une première connaissance mutuelle centrée notamment sur les habitudes et les particularités spécifiques de l'enfant et pour commencer une relation de confiance.

La particularité de la **section printemps** est de prévoir le séjour des enfants pendant un an seulement. Comme dans toutes les expériences d'entrée dans une petite communauté, différente de la famille, l'acclimatation de l'enfant prend une valeur profonde, qui demande attention et progressivité. L'insertion a généralement lieu dans les deux semaines, impliquant les parents dans les premiers jours. Tous les aspects relatifs au placement sont communiqués à la famille lors d'une réunion en juin.

L'école maternelle prévoit généralement que les enfants fréquentent des heures à temps partiel au cours des premiers jours, atteignant progressivement une fréquentation à plein temps au cours de deux semaines. Dans certains cas, par exemple pour les enfants handicapés ou pour les enfants ayant des besoins éducatifs particuliers, l'intégration peut nécessiter des délais plus longs, qui sont convenus de temps à autre avec les parents.

En fonction du nombre d'enfants qui s'inscrivent pour la première fois à l'école, plusieurs groupes d'insertion peuvent être formés qui commencent la fréquentation les uns après les autres à des dates différentes. Le détail des modalités adoptées par l'école et le projet d'intégration de chaque enfant sont partagés avec les familles lors d'une réunion qui a lieu au mois de juin (assemblée des nouveaux usagers) de l'année scolaire précédant la rentrée.

Le temps pour les familles se caractérise par la coprésence des enfants et du membre de la famille qui les accompagne. Les premières semaines de fréquentation sont le moment où chaque couple enfant/adulte de référence apprend progressivement à connaître l'espace physique, l'éducateur qui anime la proposition, ainsi que le groupe dont il fait partie. Le groupe lui-même a besoin d'une période d'acclimatation pour que des liens de connaissance mutuelle et de confiance s'établissent en son sein.

D'un point de vue organisationnel, la présence à l'heure des familles peut être complétée immédiatement, en fonction des horaires d'ouverture du service unique.

L'organisation des espaces

L'organisation des espaces intérieurs et extérieurs est une expression de la pédagogie et des choix pédagogiques du service. Il est conçu pour répondre aux besoins de jeu, de mouvement, d'expression, de relation et d'intimité des garçons et des filles. L'espace est clairement caractérisé et ordonné pour être fonctionnel à l'action de plus en plus autonome de l'enfant et pour éveiller la curiosité et la recherche ; c'est aussi l'objet de soins d'un point de vue esthétique, pour favoriser l'émergence du sens du beau chez l'enfant.

L'organisation des espaces **à la crèche** et dans les **temps pour les familles** se caractérise par une lecture claire des expériences possibles qu'elles proposent, pour se détendre, s'exprimer, bouger, construire, "bricoler", expérimenter. Les opportunités sont nombreuses et chaque enfant a la possibilité de découvrir tous les espaces accompagnés par l'éducatrice et le groupe de référence. Pour plus de détails sur l'organisation des espaces dans chaque crèche, voir la carte de service spécifique.

L'organisation des espaces en **maternelle** et dans les **sections de printemps** se distingue en environnements à fonction éducative précise :

- la *section* comme espace de référence où chaque enfant est accueilli chaque matin par ses enseignants et camarades de classe. C'est l'endroit où vous pouvez vous reconnaître dans un groupe auquel vous appartenez, pratiquer des routines, converser, faire des expériences de jeux libres et guidés dans les différents "coins" spécialement aménagés.
- les *espaces externes* à la section, organisés pour des activités adaptées aux besoins spécifiques des enfants : laboratoires, salle de psychomotricité, coins jeux utilisables par tous les enfants de l'école en rotation et en sous-groupes.
- le *jardin* comme source d'expériences dans la nature, qui offre aux enfants des opportunités de croissance sur le plan personnel-relational, corporel, cognitif, éthique et esthétique.
- les *espaces personnels* (casier, tiroir, etc.) de chaque enfant, pour reconnaître son individualité (ses affaires, dessins, etc.) au sein du groupe.

Les horaires de la journée éducative

Le temps est organisé, mais détendu : jeux libres, activités guidées et moments routiniers s'alternent selon un schéma qui se répète quotidiennement, en donnant aux garçons et aux filles la possibilité de vivre sereinement leur journée, de jouer, d'explorer, de parler, de comprendre, de se sentir protagonistes de les activités qu'ils vivent. Les répartitions horaires de la journée, indiquées ci-dessous, sont à considérer à titre indicatif.

À la **crèche**, la journée est marquée par des routines, qui se répètent de manière régulière et prévisible, devenant des repères clairs et reconnaissables :

07.30 - 08.00	Accueil des enfants inscrits au temps anticipé
08.00 - 09.00	Accueil et entrée de tous les enfants
09.00 - 10.30	Activités de jeux : libre, structuré, atelier, en petit groupe
10.30 - 11.00	Soins hygiéniques et préparations pour le déjeuner
11.00 - 11.30	Déjeuner
11.30 - 12.00	Soins hygiéniques et préparations pour le "dodo"
12.00 - 14.30	Sieste
14.30 - 15.15	Réveil et soins hygiéniques
15.15 - 15.30	Première sortie *
15.30 - 16.00	goûter pour les enfants qui restent à la crèche après 15h30
16.00 - 17.00	Activités de jeux : libre, structuré, laboratoire, en petit groupe
17.00 - 17.15	Soins hygiéniques
17.15 - 18.00	Regroupement avec les parents

*L'heure de sortie peut varier en fonction de la crèche (voir la carte des services de chaque crèche).

À la **maternelle**, la journée est caractérisée par une intégration équilibrée entre les moments de soins, de relation, d'expérience et d'apprentissage. Une attention

particulière est portée aux moments de routine (entrée, repas, moments d'hygiène personnelle, etc.) qui prennent une importance fondamentale pour que l'enfant se sente respecté dans ses besoins et ses exigences. En raison de la régularité avec laquelle ils marquent la journée, les routines rassurent l'enfant car elles rendent la vie scolaire prévisible et plus familière chaque jour. Chaque moment de la journée scolaire représente une opportunité d'apprentissage : avec les conseils de l'enseignant, avec le soutien et la stimulation des camarades de classe et avec des marges d'autonomie qui grandissent au fur et à mesure que l'enfant « habite » dans son école.

07.30 - 08.00	Accueil des enfants inscrits tôt
08.00 - 09.00	Entrée et accueil de tous les enfants
09.00 - 11.20	Activités de jeu libre/semi-structuré, « calendrier », conversation, activités guidées et/ou ateliers en petit/moyen groupe
11.20 - 11.40	Moment d'hygiène personnelle
11.40 - 12.45	Préparatifs pour le déjeuner et le déjeuner
12.45 - 13.00	Sortie intermédiaire possible
13.00 - 14.30	Moments de détente, activités calmes et relaxantes, jeux libres
14.30 - 15.30	Activités de la section et moments d'hygiène personnelle
15.30 - 15.45	Préparatifs pour la sortie
15.45 - 16.00	Sortie
16.00 - 17.30/18.00	Prolongation du temps pour les enfants inscrits au service dans les écoles où il est fourni

Dans les **sections printemps**, situées dans les écoles maternelles, l'articulation de la journée tient compte du groupe d'âge des garçons et des filles et se caractérise par une organisation flexible qui respecte les rythmes naturels des temps de croissance et d'attention et prévoit une répétition de routine: un temps attendu et prévu qui offre sécurité et invite à l'exploration. L'heure du repas, si cela est jugé approprié selon l'organisation générale de l'école elle-même, est avancée à 11h30.

Pendant le **temps pour les familles**, la proposition comprend quelques moments qui marquent les deux / trois heures de rencontre: réception, jeu libre, moment convivial (organisé avec les familles), proposition d'atelier, lecture à haute voix, chant de salutation. La flexibilité est une caractéristique de ce service, tant dans les modes d'accès des familles que dans la modulation des propositions quotidiennes.

Le PTOF du secteur 0-6 et les projets éducatifs des services à l'enfance

Le PTOF, c'est-à-dire le plan triennal de l'offre de formation introduit par la loi no. 107/2015, est le document fondamental constituant l'identité culturelle et de planification des services qui composent le secteur 0-6 de la municipalité de Brescia.

À partir de l'analyse du contexte culturel, social et économique de la réalité locale et de conséquents besoins formatifs qui en découlent, il explique les choix stratégiques, l'offre de formation et l'organisation des services reconnus dans des valeurs communes et partagées. Il est mis à jour annuellement par le suivi et la vérification des objectifs atteints par rapport au plan d'amélioration. Il peut être consulté en ligne sur le site de la municipalité de Brescia.

Il est intégré par les projets pédagogiques que chaque service individuel prépare, en valorisant le patrimoine de l'expérience et du professionnalisme qui le caractérise,, conformément à l'acte d'adresse du gestionnaire du secteur et en référence à la mission de celui-ci, visant à promouvoir la culture de l'enfance, une éducation de qualité, équitable et inclusive, et des possibilités d'apprentissage pour tous.

Le projet éducatif des services d'enfance est développé par les éducateurs et les enseignantes avec le soutien et la supervision des coordinateurs pédagogiques, conformément à la législation nationale pour les services 0-6 (Directives, directives et indications) et sur la base d'une piste pour l'élaboration des directives annuelles du projet, communes aux crèches, sections printemps et écoles maternelles. L'observation des enfants et l'identification de leurs besoins éducatifs guident les propositions, calibrées par rapport aux différents contextes et flexibles pour prendre en compte les réponses des enfants et pouvoir accepter leurs contributions. Le projet éducatif est soumis à des contrôles périodiques pour tester la validité des chemins activés et est présenté chaque année aux familles lors d'assemblées spéciales.

Il explique les propositions éducatives du service individuel visant à favoriser chez les garçons et les filles une croissance harmonieuse et intégrale de toutes les dimensions personnelles.

En **crèche**, le bien-être de l'enfant repose sur une attention particulière aux soins physiques et une préparation minutieuse des expériences qui répondent à son besoin d'exploration et de découverte, en tenant compte de l'intelligence sensorimotrice qui le caractérise.

C'est le soin de la crèche de mettre en valeur les deux aspects mentionnés ci-dessus, avec la conscience que pour l'enfant, ce ne sont pas des moments distincts mais des dimensions de dialogue, de coexistence et vitales.

Le projet éducatif est construit à partir de l'idée de la crèche comme lieu de vie et de relation dans lequel les éléments caractéristiques sont: la disponibilité et l'écoute empathique par les éducateurs, le soin des activités choisies et leur alternance rythmique, la préparation d'espaces accueillants et de matériaux ludiques intéressants, la valorisation de la relation entre les enfants.

Le projet éducatif de la **section de printemps** est basé sur des activités visant au développement harmonieux des enfants, en prêtant attention et en soutenant les changements significatifs auxquels ils sont confrontés dans ce groupe d'âge: se reconnaître dépendants de figures adultes et en même temps s'engager dans les premières formes d'autonomie, faire face émotionnellement à différentes situations d'une manière de plus en plus efficace et socialement appropriée, Découvrez la magie du mot, expérimentez le jeu du « faire semblant ».

Dans l'**école maternelle**, le cadre de référence pour la planification est constitué par les indications nationales du MIUR mises en œuvre et traduites de manière opérationnelle par chaque école, en tenant compte des besoins éducatifs des enfants qui la fréquentent et des particularités du contexte socioculturel dans lequel l'école est insérée.

Grâce à la pensée, à l'action éducative des enseignants et à la comparaison avec ses camarades de classe, l'enfant s'ouvre au social et prend progressivement conscience de ses expériences de vie. L'apprentissage se fait à travers l'action, l'exploration, le contact avec les objets, la nature, l'environnement entourant ; Les propositions ont toujours une forme ludique correspondant au mode de relation et de connaissance de l'enfant. Les domaines d'exploration et d'expérience dans lesquels se situent les activités proposées font référence aux sphères de la relation avec soi-même et avec les autres, du corps et du mouvement, de la science, des langages verbaux et non verbaux.

La conception est flexible, elle est faite d'ajustements et de transformations, car elle est ouverte aux contributions apportées par les enfants.

L'enseignement de la religion catholique est garanti, à la demande des parents, par des enseignants nommés par la Curie.

- L'offre de formation et les lignes directrices annuelles

Chaque année, chaque service prépare un projet spécifique pour promouvoir des conditions de bien-être et des possibilités d'apprentissage diversifiées pour les garçons et les filles, en encourageant une croissance harmonieuse en termes d'identité, d'autonomie, de relation et de compétences. Un tel projet repose sur l'observation de leurs besoins de formation, est cohérent avec les choix pédagogiques, méthodologiques, organisationnels et didactiques déclarés dans le PTOF et se nourrit des sollicitations des formations et des compétences professionnelles du personnel enseignant.

- Le profil de développement

L'observation attentive et ponctuelle de chaque garçon et de chaque fille, qui permet de construire des interventions éducatives calibrées sur leur temps de développement et congruentes avec leurs besoins de formation, est l'hypothèse sur laquelle les éducateurs et les enseignants peuvent documenter, à la fin de l'expérience vécue à la crèche, à la section de printemps et à la maternelle, le chemin de croissance de l'enfant dans les différents domaines de développement et faciliter la transition vers la nouvelle réalité éducative. Ce document est partagé avec les parents et transmis à l'ordre de l'école secondaire.

- LE PEI (Plan Éducatif Individualisé)

C'est l'outil de personnalisation du processus éducatif pour soutenir la croissance des enfants handicapés. Il identifie, sur la base de la législation en vigueur et des indications de l'équipe spécialiste responsable du cas, les objectifs de développement, les activités, les méthodologies, les facilités, les ressources humaines et matérielles, les délais et les outils de vérification de la réalisation des objectifs. Il est élaboré au plus tard le 30 novembre de chaque année scolaire par les enseignants, avec la collaboration des membres de la famille et des travailleurs sociaux et sanitaires.

Le temps pour les familles a comme référence pour la proposition éducative l'expérience et la pensée pédagogique de la crèche: les propositions de jeu, la préparation des espaces, les matériaux utilisés, la taille du groupe reprennent les connaissances acquises dans les services 0-3.

Le temps pour les familles est d'abord et avant tout un contexte relationnel important, où les enfants peuvent vivre et enrichir leurs premières relations avec leurs pairs et les adultes, développer des compétences sociales fondamentales et trouver la reconnaissance de leurs expériences émotionnelles.

Pour les parents ou autres figures familiales qui accompagnent les enfants, le temps pour les familles est proposé comme lieu de partage et de confrontation des méthodes éducatives. Il offre la possibilité de pouvoir observer votre enfant dans un contexte social, loin des tâches quotidiennes. C'est un lieu pour établir des relations de confiance et partager une pensée commune sur l'enfance, ce qui offre des occasions de construire un réseau entre les familles au sein de la communauté.

10. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU PERSONNEL PARTICIPANT À LA GESTION DES SERVICES

Tout le personnel du Secteur travaille pour garantir le bon fonctionnement des services. Dans chaque réalité éducative, éducateurs / enseignants, auxiliaires, opérateurs d'intégration et coordinateurs, dans la spécificité de leur rôle et de leur profil professionnel, opèrent en fonction du bien-être et de la croissance de chaque garçon et fille.

Tout le personnel du Secteur est sélectionné par concours public: le personnel éducatif et les coordonnateurs sont constamment mis à jour grâce aux propositions de formation obligatoires, promues par le Secteur, et à la participation à des cours supplémentaires trouvés individuellement.

L'action éducative du groupe de travail est basée sur la collégialité et la coresponsabilité, reconnaissant dans l'écoute, la comparaison, le partage et la collaboration, les valeurs directrices dans la relation entre adultes qui deviennent un exemple pour les enfants.

Surtout:

- Les *éducateurs* sont responsables de l'accueil et de la prise en charge des enfants, de la conception et réalisation des expériences éducatives, de jeux et d'ateliers, de la préparation des espaces et du matériel. Ils fonctionnent selon la construction d'un environnement relationnel serein, nécessaire au bien-être des garçons et des filles. Ils entretiennent un dialogue continu avec les composantes qui forment l'environnement familial et social de l'enfant, encourageant l'échange et la comparaison pour une véritable coresponsabilité éducative. Tout le personnel éducatif est cotitulaire et également responsable de la gestion du groupe / section et de la réalisation de la proposition éducative. Durant le temps pour les familles, l'éducatrice accueille les enfants et les adultes, elle est responsable de l'espace, prépare l'environnement, propose des activités, facilite les relations et favorise la comparaison entre adultes. Au fil du temps, elle devient un allié précieux des familles pour accompagner la croissance des enfants, soutenir les parents dans leur tâche éducative.
- les coordinateurs agissent comme un lien entre la direction et les services individuels et, dans le cas de temps pour famille, favorisent la connexion entre les différents moments familiaux de la ville. Ils promeuvent et vérifient la mise en œuvre du projet éducatif, soutiennent et coordonnent les groupes de travail, s'occupent des aspects organisationnels des services. Ils sont un point de référence pour les familles et les organismes de participation sociale. Ils soutiennent la continuité entre les services 0-6 du Circuit de référence et s'occupent des relations institutionnelles entre les institutions et les différentes agences éducatives du territoire, en relation avec les besoins spécifiques des enfants.
- Le personnel auxiliaire est responsable de l'hygiène et de la propreté de l'environnement, interne et externe, de la surveillance des entrées, de la distribution des repas. Dans l'école maternelle, le personnel auxiliaire coopère avec les enseignants dans les soins et l'hygiène personnelle des enfants et fournit la collaboration nécessaire en tant que figure d'accompagnement dans les sorties éducatives. Dans le temps pour les familles, le personnel auxiliaire est présent pendant le temps nécessaire pour assurer la propreté et l'hygiène des environnements.
- les éducateurs / opérateurs pour l'intégration, affectés au groupe / section en cas de types particuliers de handicaps, fournissent une assistance à l'autonomie et à la communication personnelle de l'enfant qui leur est été confiée en collaboration avec les éducateurs et les enseignants pour la réalisation de l'IEP (Plan Éducatif Individualisé).

11. PARTICIPATION DES FAMILLES

L'éducation des garçons et des filles est une tâche difficile qui exige la participation, la coopération et la coresponsabilité entre l'école et la famille, les milieux de vie les plus significatifs. Parents et enseignants sont appelés à prendre soin du bien-être de l'enfant et à partager un projet commun de croissance sur le plan affectif, relationnel, cognitif.

La participation est une opportunité offerte à tous les parents qui, à travers des rencontres formelles et informelles, peuvent croiser leur regard, leur pensée et leur action avec d'autres adultes qui prennent soin de leur enfant, affinant mutuellement l'action

éducative. Ils peuvent, avec d'autres familles, se sentir membres d'un groupe, avoir plus de connaissances sur le service et son projet.

La participation est également une responsabilité que chaque parent est invité à assumer comme un geste d'attention et de soin envers l'expérience éducative que son enfant vit au sein du service.

Les occasions de participation aux crèches, écoles maternelles et aux sections printemps sont les suivantes:

Dans le rapport individuelle

- un bref échange d'informations quotidiennes au moment de l'entrée et de la sortie
- des entretiens individuels périodiques et sur demande

Dans la dimension communautaire

- Assemblées de crèches/écoles et de section
- moments de fête
- propositions d'ateliers pour parents et/ou enfants

Au niveau institutionnel

Des organismes de gestion sociale sont prévus pour assurer la participation des représentants des parents (élus annuellement) aux réunions proactives et consultatives.

Ces organismes sont les suivants :

- Comité de parents à la crèche et aux sections printemps
- Conseil d'intersection à la maternelle
- Assemblée des représentants des services 0-6
- Comité de parents représentant les services municipaux 0-6 ans

Le partage des parcours éducatifs avec les familles est également soutenu par différentes manières de documenter les expériences vécues par l'enfant avec ses compagnons (photographies, œuvres, conversations, etc.).

12. SERVICES DE CONCILIATION ENTRE LE TEMPS DE VIE ET DE TRAVAIL DES FAMILLES

Face à un nombre minimum de demandes, selon ce qui est défini annuellement par une délibération particulière du Conseil Municipal dans les crèches, dans les sections de printemps et dans les écoles maternelles, le service **pré-école** peut être activé de 7h30 à 8h00. Les enfants sont accueillis par les éducateurs / enseignants du service individuel.

Dans toutes les crèches et dans certaines écoles maternelles, en présence d'un nombre minimum de demandes, le **délai prolongé** est actif, avec des heures de fonctionnement définies par une résolution spécifique du Conseil (l'heure de sortie pour le délai prolongé peut être jusqu'à 17h00, 17h30 ou 18h00, selon les services et les années). Dans les crèches, les enfants sont normalement confiés aux éducateurs du service, dans les jardins d'enfants et les sections de printemps, le temps prolongé est confié à la gestion des coopératives ayant obtenu un contrat spécifique.

Les deux services, anticipés et prolongé, nécessitent le paiement d'une redevance annuelle fixe non quantifiée selon l'ISEE.

Centres de loisirs d'été des sections de printemps et des écoles maternelles

En juillet et août, un service d'été est organisé dans les écoles maternelles gérés par les éducateurs de la coopérative attributaire du marché. Pour les garçons et les filles qui viennent des sections de printemps, certaines places sont réservées dans les centres d'été des écoles maternelles appartenant à la zone où se trouvent les sections de printemps. La

liste des services ouverts pendant l'été et les tarifs associés sont communiqués chaque année avec des informations spécifiques.

Services supplémentaires: d'année en année, également en fonction de l'accès à des appels de financement spécifiques, des services supplémentaires peuvent être promus, tels que des ouvertures extraordinaires pendant les périodes de suspension de l'activité didactique.

13. SANTÉ ET SÉCURITÉ : ASPECTS DE CURE ET DE PRÉVENTION

La cure et l'attention vers les aspects hygiéniques et sanitaires des structures et des personnes sont importants pour promouvoir la santé et le bien-être dans la communauté. Pour cette raison, la municipalité et l'ATS de Brescia collaborent pour définir les procédures relatives à la sécurité et à la santé au sein des structures éducatives des crèches, des sections de printemps, des temps pour familles et des écoles maternelles, pour garantir l'hygiène des environnements et des matériaux, avec une attention particulière aux moments du repas, du changement et du sommeil.

Les opérateurs des services suivent régulièrement des cours sur les questions d'hygiène et de sécurité.

Le matériel récréatif et éducatif utilisé dans tous les services est conforme à la réglementation en vigueur.

Repas

L'expérience du déjeuner, à la crèche, aux sections de printemps et à l'école maternelle, est un moment important de la journée éducative. Dans ces services, la nappe et tout le nécessaire à la consommation du repas sont mis à disposition par la municipalité.

Les menus servis sont élaborés par rapport aux tableaux prévus par les différentes Directives sur la restauration scolaire en vigueur. Pour plus d'informations sur ce sujet spécifique, veuillez vous référer à la Carte des services de restauration scolaire de la municipalité de Brescia, qui peut être consultée sur le portail institutionnel.

Pour assurer la sécurité et la salubrité des repas dans tous les services, les plans et procédures d'autocontrôle prévus selon la législation spécifique (HACCP) sont respectés.

Changement et linge

Dans les crèches, des bavoirs, du linge pour les lits et l'hygiène personnelle ainsi que des couches pour se changer sont fournis avec chaque structure. Dans les sections de printemps et de maternelle, où il y a la possibilité de repos l'après-midi, le linge nécessaire (drap personnel, housse et oreiller ...) est apporté de la maison par chaque parent qui s'occupe du lavage et de la prédisposition.

Sécurité des bâtiments accueillant les services

La question de la sécurité inhérente à tous les services de l'enfance relève de la responsabilité du secteur de la construction scolaire en ce qui concerne les interventions d'entretien et la sécurité des structures; au service de formation du secteur des ressources humaines en ce qui concerne la formation obligatoire dans ce domaine. Au sein de ces services, tout le personnel est régulièrement formé à la mise en place d'équipes d'urgence et de premiers secours et des tests d'évacuation sont effectués périodiquement avec les enfants.

14. OUTILS ET PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES SERVICES

Le Secteur des services pour l'enfance - écoles maternelles et crèches, s'engage à assumer et à respecter les facteurs de qualité des services administratifs indiqués ci-dessous:

- la transparence de l'action administrative;
- informatisation des procédures administratives concernant les utilisateurs;
- flexibilité des heures de bureau;
- l'efficacité et l'efficience des procédures administratives, appuyé également par l'utilisation de formulaires spécifiques ;
- réduction des temps d'attente pour répondre à des demandes spécifiques, également grâce à l'utilisation de moyens de communication plus rationalisés et plus efficaces: téléphone, SMS, courrier électronique;
- la sécurité dans le traitement des données personnelles fournies au moment de l'inscription et la protection de la vie privée des utilisateurs à toutes les étapes de l'utilisation des services (données sensibles, rapports, images, etc.).

L'accessibilité et la clarté de l'information sont garanties aux utilisateurs et au grand public par:

- l'identification des référents à contacter pour les demandes, les conseils et les signalements
- diversification des canaux d'information.

Toutes les communications envoyées par la Municipalité à la dernière adresse communiquée par l'utilisateur sont considérées comme connues par celui-ci.

Évaluation de la qualité

La Municipalité s'engage à assurer périodiquement le suivi et le contrôle de la qualité des services fournis par des méthodes d'évaluation telles que des questionnaires, des entretiens et des réunions, afin de détecter le niveau de satisfaction des différents interlocuteurs impliqués.

Les services sont surveillés à l'aide d'outils externes et internes.

Outils externes : le degré de satisfaction des utilisateurs est vérifié par l'administration de questionnaires visant à mesurer la satisfaction des utilisateurs des services et à recueillir d'éventuelles suggestions, en vue d'une amélioration constante de l'offre. Les résultats des enquêtes sont publiés sur le site Web de la Municipalité, www.comune.brescia.it, dans la section dédiée aux services à l'enfance.

Outils internes d'évaluation : en interne le service est évalué :

- par la coordination pédagogique en ce qui concerne le respect des orientations pédagogiques et, plus généralement, l'exécution des services;
- par les instances collégiales, en ce qui concerne le projet éducatif proposé par les différents services;
- par le service d'audit interne, effectué par le biais de visites périodiques des services, programmées et inattendues, par un employé. Le service vérifie la présence (enseignants, auxiliaires, enfants, parents et tout autre chiffre), les registres d'entrée / sortie, les fiches de sécurité des détergents, le niveau général de propreté des espaces, le tout grâce à la compilation d'une liste de contrôle.

Standard de qualité

Le secteur des services pour l'enfance, comme tous les secteurs de la municipalité de Brescia, s'engage dans la gestion de ses prestations, il s'engage à respecter les standards de qualité qui sont définis annuellement par le Plan de Performance, auquel il est donc fait référence.. Tel plan peut toujours être consulté sur le site Web institutionnel de l'institution. Les Standards peuvent varier en fonction de la mise à jour de la réglementation, des choix organisationnels de l'institution et des résultats des enquêtes auprès des clients.

En règle générale, les indicateurs de qualité se réfèrent aux éléments suivants: formation continue du personnel; l'élaboration, le suivi et la vérification des projets éducatifs; plan d'inclusion; rationalisation des procédures d'inscription, gestion des listes d'attente etc...

Afin d'obtenir une amélioration continue des services fournis, l'utilisateur peut envoyer aux Services du Secteur pour l'enfance- écoles maternelles et les crèches des rapports, des suggestions et / ou des observations relatives aux services par courrier électronique adressé à: Comune di Brescia - Settore Servizi per l'Infanzia-scuole dell'infanzia e asili nido, P.le della Repubblica 1, 25123 Brescia, e-mail: segreteria.infanzia@comune.brescia.it.

Les signalisations seront repris par le service et évalués en vue d'une comparaison constructive. Le Secteur répondra par écrit et, s'il le juge approprié, des réunions pourront être organisées pour approfondir les aspects mis en évidence.

15. INSTITUT PASQUALI AGAZZI

L'Institut Pasquali-Agazzi est un centre d'études pédagogiques et de documentations qui inclut parmi ses tâches la formation et la mise à jour professionnelle des différentes personnalités opérant dans le secteur éducatif 0-6. En outre, à travers le musée historique, les activités de laboratoire pour les familles et la possibilité de faire des visites d'étude, même à l'école maternelle voisine « Sorelle Agazzi », l'Institut vise à maintenir en vie la proposition éducative des sœurs Agazzi et Pietro Pasquali, consolidée à l'Institut de Mompiano entre la fin de 800 et les 900 premiers.

À l'intérieur de la structure, il y a:

- **la bibliothèque spécialisée** dans les disciplines psychopédagogiques et didactiques, avec un patrimoine d'environ 23 802 volumes, destinée à la formation et à la mise à jour des enseignants, des étudiants universitaires et des éducateurs professionnels;
- **la bibliothèque historique**, avec un patrimoine d'environ 7 000 volumes de philosophie, de pédagogie, de sociologie, d'histoire, dont beaucoup ne sont pas disponibles dans les bibliothèques nationales;
- une **collection de livres d'images 0-6**, une occasion d'activités de promotion de la lecture pour les familles et des lectures animées pour les écoles. La bibliothèque spécialisée inséré au circuit interbibliothèques de la ville et se propose également comme une bibliothèque de proximité pour les citoyens;
- **le MuPA**, un musée qui, d'une part, commémore l'expérience pédagogique didactique de Pietro Pasquali et des sœurs Agazzi, d'autre part, à partir de ces racines solides, s'ouvre au monde de l'école et à toute la communauté, en se plaçant comme un lieu de recherche, d'échange et de planification partagée;
- **le Laboratoire Audiovisuel** du Secteur qui mène une action de soutien aux services éducatifs pour la réalisation de matériel multimédia (photographies, films,

etc...), la documentation des expériences vécues par les enfants au sein des différents services.

- Tout le matériel documentaire multimédia produit par les écoles est conservé dans ce Laboratoire ;
- le Bureau de conseil et d'accompagnement **parental**.

Comment y accéder

Le MuPA, musée de l'expérience pédagogique de Pietro Pasquali et des sœurs Agazzi, et la bibliothèque sont ouverts au public aux heures suivantes: lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h45; Mercredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h15.

Le matériel de la bibliothèque psychopédagogique est disponible gratuitement pour un prêt à domicile tandis que les textes de la bibliothèque historique sont en consultation ou disponibles sur le portail de Brixiana, où certains exemplaires ont déjà été numérisés. La bibliothèque offre également des services de prêt entre bibliothèques avec le locker ouverts 24 heures sur 24.

Le patrimoine de la bibliothèque peut être consulté via le catalogue collectif OPAC.<http://opac.provincia.brescia.it>

Annexe A : Liste des services (sujet à changement suite à des fermetures/nouvelles ouvertures)

Crèches communales

Nom	Adresse	Téléphone	Cercle
Arc-en-ciel	via Mantice, 10	030 2426657	Sud 2
Printemps	via Micheli, 3	030 3533314	Sud 2
Écureuil	via Noce, 69	030 3533315	Sud 1
Manège	via Ercoli, 1	030 3384561	Ovest
Monde de la couleur	via Panigada, 4	030 3732226	Ovest
Tournesol	via Casazza,38	030 2009433	Nord 1
Chiot	via Raffaello, 200	030 2306940	Est
Câlin	via Lipella, 41	030 3384860	Centro 1
Rond point	via M. Franchi, 25	030 3774985	Centro 1
Petit pouce	vicolo Medici, 6	030 3776420	Centro 2
Sole	viale Piave, 46	030 3366804	Centro-Est

Sections printemps

Nom	Adresse	Téléphone	Cercle
Tadini	via Gadola, 14	030 2009427	Nord 2
Piaget	via Tofane, 33	331 2349151	Nord 2
Berther	via Gaggia, 23	030 307858	Nord 1

Ecole maternelle

Nom	Adresse	Téléphone	Cercle
Bettinzoli	Via Toscana, 16	030 2427178	Sud 1
Collodi	Via Ercoliani, 34	030 3533316	Sud 1
Don Bosco	Via Caleppe, 13	030 2427177	Sud 1
Gallo	Via Flero, 29	030 3533312	Sud 2
Leonessa	Via Palazzina, 27	030 3533321	Sud 2
Abba	Via Prima, 18 Q.re Abba	030 3732229	Ovest

Agazzi	Via Boccacci, 4	030 32009425	Nord 1
Battisti	Via Trento, 35	030 397253	Nord 1
Ingranata Monterosso	Via Vespucci, 4	030 2009428	Nord 1
Tadini	Via Gadola, 14	030 2009427	Nord 2
Trento	Via Pasquali, 1	030 3384563	Nord 1
Agosti	Via Raffaello, 202	030 2306938	Est
Caionvico	Via S. Orsola, 130	030 3366802	Centro-Est
S. Polo 1	Via Sabbioneta, 12	030 2306939	Est
Carboni	Vicolo Tre Archi, 6	030 3775005	Centro 2
Pasquali	Via S. Rocchino, 27	030 3384564	Centro 1
Rebuffone	Via C. Quaranta, 2/a	030 3366800	Centro-Est
Tonini	Via Marchetti, 25	030 3775000	Centro 1
Zammarchi	Viale Piave, 34	030 3366803	Centro-Est

Tempi per le Famiglie

Nom	Adresse	Téléphone	Zone
La fourmi	Via Flero, 29	030 3532159	Sud 2
Coccinella	Via Simoni, 85	030 3732227 338 4707170	Ovest
chenille	Via Sabbioneta, 14/A	030 2300925	Est
Libellule Bleu Vert	Viale Piave, 34	334 8363634 030 3366803	Centro-Est

Institut Pasquali Agazzi

Siège: via Ambaraga, 93 - 25133 Brescia

telephone 030 2006647 - 030 2099014, mail: istitutopasqualiagazzi@comune.brescia.it